

## **COMPTE-RENDU SESSION DU MARDI 03 JUILLET 2018**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 27.06.2018, s'est réuni en session ordinaire le mardi trois juillet 2018, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

**Etaient présents** : Mme FOURDRAINE, Mr ROBLAIN, Mme PIPARD, Mr RADUJET et dans l'ordre du tableau : Mr BÉDOUILLAT, Mme LOGRE, Mr DÉsirÉ, Mme SARAZIN.

**Etaient absents excusés** : Mr LEJOT, pouvoir donné à Mr RADUJET,  
Mr RIVES,  
Mr SCHIEBEN, pouvoir donné à Mr ROBLAIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole PIPARD

### **1) AVIS SUR LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SURFACE DE 7 m<sup>2</sup> DE LA PARCELLE COMMUNALE ZH n°143 DEMANDÉE PAR ENEDIS**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de la mise à disposition de 7m<sup>2</sup> de terrain appartenant à la parcelle communale ZH n°143, en réponse à la demande d'Enedis d'implanter un interrupteur aérien sur un pylône existant. Madame le Maire est autorisée à signer la convention afférente.

### **2) REPRISE DE LA GESTION DES 4 LOGEMENTS COMMUNAUX PAR LA COMMUNE À LA SUITE DE FRANCE LOIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES BAUX**

A la suite de la décision prise en séance du 13 mars 2018 et de son acceptation par France Loire, Madame le Maire indique au Conseil municipal que la reprise en régie par la Commune de la gestion des 4 logements face à la mairie implique la signature de nouveaux baux avec les locataires. Ainsi, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des voix (C. Sarazin n'a pas pris part au vote), Mme le Maire à signer les nouveaux baux avec les locataires en place et lui donne délégation de signature pour l'ensemble des baux de logements à venir.

### **3) AVIS SUR L'AVENANT AU CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION DE LA BASE VIE SIGNÉ AVEC LA FERME ÉOLIENNE DE IDS SAS**

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des voix, l'avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation de la base-vie signée avec la Ferme Eolienne de IDS SAS et portant sur les modalités de prorogation de la durée de l'engagement et sur les conditions financières. Madame le Maire est autorisée à signer ledit avenant ainsi que tout engagement y afférent.

### **4) DESTINATION DE LA PARCELLE ZN N°6**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix, de renouveler la mise à disposition de la parcelle ZN n°6, d'une superficie de 1ha18a80ca, à Monsieur CHEVRIER Bernard pour l'année 2018 aux conditions de loyer fixées par la règlementation de location des terres agricoles.

### **5) QUESTIONS DIVERSES**

- Fonds de Solidarité Logement : le Conseil municipal maintient, à l'unanimité des voix, sa volonté de ne pas participer au financement du fonds en 2018 réaffirmant ainsi son désaccord compte tenu de l'absence d'informations sur l'affectation des fonds versés.
- Bar-restaurant : Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouveau candidat a manifesté son intérêt pour le commerce. A suivre pour l'instant.
- Travaux : la programmation de travaux de voirie en 2018 et 2019 est évoquée et des chiffrages seront demandés. Côté bâtiments, la réparation de l'escalier extérieur de l'ex-propriété Mardon et l'acquisition de bacs de fleurissement sont validés. Par ailleurs, l'entreprise O. Dufour sera sollicitée pour établir un devis pour le remplacement du poêle du réfectoire de la cantine.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'accueil d'un stagiaire en espaces verts durant le mois de juillet dans le cadre d'un partenariat avec la Mission locale.

**Affiché le 9 juillet 2018**

**Le Maire,  
Martine Fourdraine,**